

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 06 juin 2016

Nbre Conseillers en exercice = 19
Nbre Conseillers présents = 15
Nbre Conseillers votants = 17

OBJET

**Détermination de la participation
familiale pour garderie
périscolaire municipale pour
l'année scolaire 2016/2017**

délibération n° 5

L'an deux mil seize, le six juin, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, PREVOST, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. PETRONIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme FERRY et M. GUILMIN, conseillers municipaux.

Etait absent : M. WASSIAMA, Conseiller Municipal Délégué

Ont donné pouvoir : M. PETRONIO à M. le Maire, Mme FERRY à M. CORDIER

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme PREVOST pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Rapporteur rappelle que dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires mis en place depuis septembre 2014, la commune a choisi de créer une garderie périscolaire municipale à l'école maternelle.

Elle rappelle que la tarification appliquée par délibération du 26 mai 2015 était la suivante :

- garderie du matin le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h10 = 1,60 €
- garderie du mercredi matin de 7h30 à 8 h25 = 1,60 €
- garderie du soir le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30 = 2,60 €

Sur proposition de la commission de la Jeunesse - Vie scolaire qui a donné à l'unanimité un avis favorable le 23 mai 2016,

Après avis favorable à l'unanimité de la commission des Finances et des Moyens Généraux du 30 mai 2016,

Après délibération et à la majorité (Abstention de M. CORDIER, Vote Contre de Mme FERRY), le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de la participation financière à la garderie périscolaire à dater de la rentrée 2016/2017 et de le porter à :

- garderie du matin le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 8h10 = 1,70 €
- garderie du mercredi matin de 7h30 à 8 h25 = 1,70 €
- garderie du soir le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h00 à 18h30 = 2,70 €



Le Maire

Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur
et que la convocation au Conseil Municipal avait été faite le 31 mai 2016

